

3 – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Adopte le tableau des taux de promotion dans le cadre des avancements de grade

4 – DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL DU CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER (CDG03)

Le Conseil Municipal,

- Désigne le référent déontologue du cdg03 comme référent déontologue des élus locaux de la commune.
- Confie au cdg03 le soin de mettre à disposition du référent tous les outils nécessaires à la saisine et au traitement des questions dans des conditions visant à garantir la confidentialité nécessaire.
- Approuve la convention d'adhésion annexée qui définit les modalités d'exercice de la mission et de traitement des questions et autorise M. Le Maire à signer la convention avec le cdg03.

5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX RESTAURANTS DU COEUR DE COMMENTRY

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Attribue une subvention exceptionnelle de 2000 euros à l'association Les Restaurants du Cœur – Relais du Cœur,
- Appelle solennellement l'Etat : le Gouvernement et le Parlement, à mettre en œuvre un plan d'urgence alimentaire afin de répondre à la situation sociale dramatique actuelle dans le Pays,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente Délibération.

6 – DELEGATION D'EXPLOITATION EN AFFERMAGE DU MARCHÉ DE PLEIN AIR ET DE LA HALLE COUVERTE - RAPPORT 2022

Le Conseil Municipal,

- Prend acte du rapport annuel 2022 sur la gestion du marché hebdomadaire.

7 – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION, TRANSPORT ET DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA VILLE DE COMMENTRY

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de la communication du rapport annuel du délégataire DALKIA relatif à l'exécution du service public du chauffage urbain pour l'exercice 2022.

8 – ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES BE 35 ET 242 SISES 7 RUE VOLTAIRE

Le Conseil Municipal,

- Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées BE 35 et 242 sises 7 rue Voltaire
- Autorise le maire à signer tout acte afférent.

9 – AVIS SUR LE PROJET D'ALIENATION D'UN PAVILLON SOCIAL APPARTENANT A EVOLEA

Le Conseil Municipal,

- Donne un avis favorable à ce projet d'aliénation.

10 – TARIFICATION DES ACTIVITES "ANIM'JEUNES"

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Adopte la tarification des activités Anim'Jeunes.

11 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION COMMENTRY FOOTBALL CLUB (CFC) ET L'ASSOCIATION SPORTIVE DES FORGERONS COMMENTRYENS (ASFC)

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec le CFC et l'ASFC.

12 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN CLUB HOUSE AVEC LE COMMENTRY FOOTBALL CLUB

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un club-house avec le Commentry Football Club.

13 – TRAVAUX LOCAL RUE DU DOCTEUR LEON THIVRIER - PLAN DE FINANCEMENT

Le Conseil Municipal,

- Approuve le principe de la candidature de la Ville de Commentry au Fonds de Restructuration des Locaux d'Activité (FRLA) pour le projet de rénovation du bien sis 9 rue du Docteur Léon Thivrier,
- Adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer la candidature au titre du FRLA,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation du projet auprès des différents partenaires, et signer en conséquence tous les documents afférents.

14 – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET GENERAL ET DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE TVA

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à ces propositions,
- Adopte la décision modificative n°2 du budget général,
- Adopte la décision modificative n°1 du budget annexe TVA.

15 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE DE COMMENTRY ET COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE

Le Conseil Municipal,

- Donne son accord à cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la COMMUNE DE COMMENTRY et COMMENTRY MONTMARAULT NERIS COMMUNAUTE

COMMUNICATIONS DU MAIRE

VILLAGE D'ENFANTS

Les 17 premiers enfants du village SOS sont arrivés cet été à la Chevantière. Quelques-uns arriveront à la Toussaint puis en février. C'est une bonne nouvelle pour ces enfants qui seront accompagnés par des professionnels et que nous sommes heureux d'accueillir à Commentry.

NOS AÎNÉS

Le CCAS a relancé cette année la Semaine Bleue pour les seniors, qui a été une vraie réussite.

Lors du repas des aînés, il nous a par ailleurs été demandé de développer des thés dansants et nous aurons donc, en février et mai prochains, les premiers thés dansants organisés par la Commune, nous vous tiendrons informés.

La demande d'aide financière de fin d'année pour les anciens est à demander auprès du CCAS avant le 30 novembre.

Le repas des aînés aura lieu les 21 et 28 février. Les inscriptions auront lieu les 19, 21, 26 et 28 décembre et 4, 9 et 11 janvier, au CCAS de 9h à 11h et de 14h à 16h.

LIBELLUS

Le LIBELLUS fonctionnera le jour de la Toussaint pour permettre aux habitants de se rendre au cimetière. Il est recommandé de s'inscrire auprès de l'accueil mairie avant samedi. S'il y a peu d'inscrits ou s'il faut dépanner en dernière minute, comme d'habitude les élus s'en chargeront.

AGENDA

Demain vendredi 13 octobre, c'est soirée Verrière rock dans le cadre de la saison culturelle, à l'Agora, avec les groupes CopyCat et Sinthome, à 20h et au prix de 5€.

Samedi 14 à 16h, il y aura à la Pléiade une animation « Dire, lire et conter » un conte musical sur la biodiversité, salle de l'heure du conte. C'est gratuit, dès 6 ans.

Ce dimanche 15, puisque la France est en quart de finale de la coupe du Monde de rugby, avec l'ASFC nous vous donnons rendez-vous au Forum où le match sera retransmis à 21h. J'en profite pour remercier le club pour cette initiative.

Mardi 17, à 18h, l'association Soudicy qui porte la monnaie locale de l'Allier propose une rencontre publique au théâtre municipal. Il sera question de consommation locale, d'économie de proximité, de circuits courts.

À partir du 25 octobre, Joel Lagarde s'exposera à la Pléiade.

Je ne vais pas donner tout le programme de la saison culturelle mais Booder sera en spectacle à l'Agora le 17 novembre et l'Harmonie jouera Muse le 24 novembre toujours à l'Agora.

Le marché d'automne se déroulera à l'Agora le 5 novembre.

Nous allons enfin inaugurer la Micro-Folie à la Pléiade le mercredi 8 novembre à 16h, je vous invite à venir à cette occasion découvrir ce nouvel équipement.

Le 11 novembre, l'organisation sera un peu particulière puisque le rassemblement général est à 9h15, à l'intersection de la rue Jean Jaurès et Henri Barbusse. Nous allons avoir je l'espère une grande cérémonie, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, et nous dévoilerons une plaque en mémoire d'Henri Barbusse. Cette année marque en effet le 150e anniversaire de la naissance de ce Poilu qui fut le fondateur de l'Association Républicaine des Anciens Combattants mais aussi un écrivain, prix Goncourt.

Le marché de Noël aura lieu du 19 au 23 décembre, place du 14 Juillet. Quant aux vœux à la population, ils auront lieu le vendredi 12 janvier à l'Agora. Venez nombreux.

PROCHE-ORIENT

J'en termine, en ayant une pensée pour la population civile israélienne qui a subi une attaque meurtrière atroce, et pour la population civile palestinienne qui est actuellement sous un déluge de feu. Des enfants, des vieillards innocents sont morts et meurent encore. Des otages sont aux mains du Hamas et Gaza est pris au piège. La coexistence des peuples, dans le respect du droit international, est une nécessité de survie, et je crois qu'il y a urgence à faire taire les armes. Je pense aux familles endeuillées et aux victimes qui doivent être libérées au plus vite. Il y a aussi, je crois, urgence au combat ferme contre le racisme et l'antisémitisme.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire, suite au décret du 31 juillet 2023, les agents de la fonction publique peuvent bénéficier d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat. Cette prime est à la libre administration de la Collectivité.

Nous souhaitons vivement que les employés communaux de Commentry puissent en bénéficier car ils subissent une inflation continue depuis plusieurs mois.

Qu'en est-il de cette possible mesure à Commentry alors que d'autres collectivités l'ont déjà mis en oeuvre ?

—
Monsieur Spaccferri,

Je suis heureux que votre statut d'élu d'opposition vous permette enfin de vous préoccuper de la situation sociale des agents. Il aurait été cependant plus utile que vous vous y intéressiez lorsque vous étiez aux affaires.

Pour notre part, nous n'avons évidemment pas attendu votre question pour nous pencher sur la prime pouvoir d'achat.

D'ailleurs, depuis 2020, pour accompagner les agents, nous avons développé un travail de dialogue social et collaboratif, pour avancer avec les représentants du personnel, dans la confiance.

Sur le sujet que vous abordez, le pouvoir d'achat, permettez-moi de vous donner quelques éléments qui vous ont sans doute échappé.

En 2022, nous avons opéré une hausse générale du Complément indemnitaire Annuel, en particulier pour les catégories les plus précaires. Cette année, nous avons ajouté des points de cotation de postes, afin de renforcer pour tous l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise. Tout cela, alors que l'Etat fait peser sur des collectivités déjà exsangues la charge des salaires, sans compensation pérenne.

La Direction générale des services et le service du personnel se sont par ailleurs tout récemment engagés dans un travail avec les organisations syndicales, pour revoir les cotations de poste, afin qu'elles reflètent plus réellement les fiches de poste, et qu'elles ne soient plus, comme c'était le cas depuis que vous avez mis en place le régime indemnitaire, hasardeuses pour ne pas dire inéquitables et injustifiées.

Nous avons d'ailleurs, à la demande des représentants du personnel, fait la transparence sur les cotations de poste, ce qui leur avait été refusée jusqu'alors, par votre exécutif. Cette cotation a d'ailleurs provoqué l'effarement de certains agents, tant elle était en décalage avec la réalité des fiches de poste. Le travail sur les cotations de postes permettra, en 2024, une amélioration supplémentaire du régime indemnitaire.

Ces mesures ne sont pas un "one shot", mais seront pérennes, au contraire de la prime exceptionnelle que vous évoquez.

J'en viens donc à cette prime.

Dans votre question, vous faites référence au décret du 31 juillet 2023. Est-ce celui que vous porteriez à la délibération ? Car j'ai le regret de vous informer qu'il ne concerne pas la Fonction Publique Territoriale mais seulement les Fonctions hospitalière et d'Etat.

Comme nous l'avons indiqué à la Communauté de Communes, nous ne pouvons donc légalement pas délibérer avant le Décret d'application de cette prime pour la Territoriale. Le projet de Décret n'a été présenté en séance plénière extraordinaire du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale que le 4 octobre dernier, il y a une semaine, et n'est pas encore publié.

L'Etat, par la voix de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, a bien précisé dès juillet que l'application à la Territoriale fera l'objet d'un texte spécifique.

D'ailleurs le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier a pris le soin de préciser que le texte ne peut être transposé dans l'immédiat dans la Territoriale.

Enfin, le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la fonction publique territoriale de Versailles, qui est la référence en la matière, abonde dans le même sens.

Ça, c'est sur l'aspect réglementaire, qui, vous me l'accorderez, n'est pas à négliger lorsque l'on dirige une collectivité.

Sur le fond, comme je le disais, ce dossier est entre les mains de la direction générale depuis déjà plusieurs semaines, qui y travaille en attente du Décret. Vous comprendrez que nous réservions aux instances représentatives du personnel la primeur de nos arbitrages, qui seront arrêtés lorsque le Décret sera entre nos mains. En tout état de cause, nous souhaitons évidemment, dans la mesure de

nos capacités, faire un geste supplémentaire pour soutenir les agents face à la vie chère. Cela sera sans doute abordé au prochain conseil.



Sylvain BOURDIER,

Maire de Commentry